



**Mairie de Macornay**  
1, place Jean-Moulin  
39570 MACORNAY  
Tél. : 03 84 47 00 79  
Fax : 03 84 24 07 35

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 AVRIL 2009

Présents : Michel FISCHER, Alain MAUBEY, Véronique PAILLARD, Brigitte BONDIVENNE, Laurence CAMBRAY, Jocelyne FAUVEY, Louis LUX, Hubert POMMIER, Chantal REYBARD, Philippe RUBIN, Isabelle SAILLARD, Michel TRONTIN.

Absent : Robert VERY

Excusés : Henri GUICHARD, Joëlle JOUANNIC.

Secrétaire de séance : Alain MAUBEY.

### **RENOUVELLEMENT BAIL TDF**

Le bail de location d'un terrain situé à Mancy, cadastré section A n° 750 arrive à échéance le 03/08/2009.

Par délibération le Conseil autorise le Maire à signer un nouveau bail d'une durée de 12 ans.

Le loyer révisable annuellement, en fonction de l'indice du coût de la construction, s'élève à 1821 €. A ce montant s'ajoute une somme forfaitaire de 1000 € lorsqu'un opérateur de systèmes de radiocommunications mobiles est installé sur le site.

Compte tenu de la présence d'un opérateur (Orange) la redevance annuelle de départ s'élève à 2821 €.

### **BOIS DE VAUX-SOUS-BORNAY**

Deux personnes se sont inscrites pour façonner le bois abattu par la tempête à Vaux-sous-Bornay.

Par délibération, le Maire est autorisé à attribuer à ces personnes deux lots pour la somme de 15 € le lot.

### **SIDEC : CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE**

Dans le cadre du projet d'effacement des réseaux et d'amélioration de l'éclairage public rue du Couvent et place Jean Moulin, il est décidé de confier la maîtrise d'ouvrage au SIDEC.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 170840 € TTC.

Subventions déduites, la part communale est de 36200 €. A ces montants, il convient d'ajouter le coût des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique de l'ordre de 26000 €.

### **AFFAIRES EN COURS**

La vente du bien immobilier cadastré section AH n° 26 lieudit « l'Huilerie » est en cours.

Après débat, le Conseil décide de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain.

### **INFORMATIONS**

- **RAPPEL** : Pour la sécurité des habitants, le Conseil invite une nouvelle fois les usagers à respecter la vitesse maximale autorisée de 50 Km/heure notamment dans la traversée de Vaux.
- La cérémonie de commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale aura lieu vendredi 08 mai à 10H30. Un vin d'honneur offert par la municipalité clôturera la manifestation.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,

**Michel FISCHER**

Le Secrétaire de Séance

**Alain MAUBEY.**